



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 11

Réunion du :	<b>Mardi 20 Décembre 2022</b>
Président :	<b>M. Patrick FAUTRAD</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Présents :	<b>MM. Franck LECAER – Stéphane ELHE</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courriel*

- *Tirage des Coupes du Var Futsal Seniors, U18 Futsal et U15 Futsal*

### CORRESPONDANCE

**Courriel de ST MAX FUTSAL** : demandant un changement d'horaire pour la rencontre de D1 Futsal du 08.02.2023 CSK VAL DES ROUGIERES / ST MAX FUTSAL à 21h00 au gymnase du Golf Hôtel de Hyères. En attente de l'accord de CSK VAL DES ROUGIERES.

**Courriel de MVR FUTSAL du 19.12.2022** : Concernant une demande de modification du match MVR FUTSAL / ST MAX FUTSAL en U15 Futsal prévue le 14.01.2023 à 15h00 au gymnase GIAI-MINIET à Oraison : nouvel horaire 16h15.

La Commission donne son accord.

**Courriel de SIX FOURS LE BRUSC** : demande de modification de stade en Futsal 2<sup>ème</sup> Division du 10.01.2023 à 21h00 au gymnase du Verger. Inversion de la rencontre TOULON ELITE / SIX FOURS LE BRUSC le 10.01.2023 à jouer le 10.01.2023 à 21h00 au gymnase du Verger de Six Fours les plages.

La Commission donne son accord.



## INFORMATION

La Commission félicite nos deux clubs varois ISSOLE FUTSAL et ST MAX FUTSAL pour leur qualification en 32<sup>ème</sup> de Finale en Coupe Nationale Futsal.

Félicitations pour le parcours de la JS SEYNOISE dans cette même compétition.

## TIRAGE AU SORT DES COUPE DU VARS SENIORS/ U18 FUTSAL / U15 FUTSAL

### COUPE DU VAR SENIORS FUTSAL

#### 1/8<sup>ème</sup> de FINALE

*A jouer le durant la semaine du 23 au 28 Janvier 2023  
Sur le terrain du club premier nommé*

TOULON EST FUTSAL / JS SEYNOISE  
ST MAX FUTSAL / CLASSIC ST JEAN  
SP C TOULON / UST FC  
FC SEYNOIS / AS ARCOISE  
FREJUS FUTSAL / CSK VAL DES ROUGIERES  
AS LE LAS / TOULON ELITE FUTSAL  
SIX FOURS LE BRUSC / FC DRACENIE  
JS MOURILLON / ISSOLE FUTSAL

### COUPE DU VAR U18 FUTSAL

#### 1/4 de FINALE

*A jouer le durant la semaine du 20 au 25 Février 2023  
Sur le terrain du club premier nommé*

SP C TOULON / TOULON EST FUTSAL  
TOULON ELITE FUTSAL / FREJUS FUTSAL  
ST MAX FUTSAL / CSK VAL DES ROUGIERES  
**Exempt** : HIBOU ACADEMY

### COUPE DU VAR U15 FUTSAL

#### CADRAGE

*A jouer le durant la semaine du 20 au 25 Février 2023  
Sur le terrain du club premier nommé*

ISSOLE FUTSAL / HIBOU ACADEMY  
SP C TOULON / ST MAX FUTSAL  
**Exempts** : MVR FUTSAL et TOULON ELITE FUTSAL

**Les clubs premiers nommé doivent envoyer leurs convocations**

*Prochaine réunion  
sur convocation*

**Le Président** : Patrick FAUTRAD  
**La Secrétaire** : Béatrice MONNIER